

# COMMUNIQUÉ 3

Bureau de la directrice générale



Commission scolaire English-Montréal  
English Montreal School Board

Le vendredi 13 mars 2020

## À tous les élèves, membres du personnel, parents et membres de la communauté de la CSEM

Ce communiqué a pour but de faire le point une fois de plus sur la situation entourant le COVID-19 (coronavirus).

**Aujourd'hui, le premier ministre François Legault a annoncé que les écoles primaires, services de garde, écoles secondaires, centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, cégeps et universités du Québec seront fermés pour les deux prochaines semaines.**

Accompagné de la ministre de la Santé et des Services sociaux, du directeur de la santé publique du Québec, du ministre de l'Éducation et du ministre de la Famille, M. Legault a réitéré que la situation au Québec **demeure sous contrôle**, mais que pour contrer la propagation du virus COVID-19, des précautions supplémentaires, telle la fermeture des écoles, sont prises de façon proactive.

### Qu'est-ce que cela signifie concrètement pour la CSEM?

#### Au centre administratif :

- Le centre administratif situé sur l'avenue Fielding sera ouvert au cours des deux prochaines semaines. Les demandes de télétravail de la part des employés seront examinées au cas par cas par la direction du service concerné.

#### Dans les écoles :

- Toutes les écoles, tous les services de garde et tous les centres seront fermés pour les deux prochaines semaines. Le retour en classe est prévu le lundi 30 mars.
- Au cours des deux prochaines semaines, tous les élèves et le personnel enseignant demeureront à la maison.
- **Lundi et mardi** (16 et 17 mars – de **8 h à 14 h**), seuls les membres du personnel suivants devront se présenter à leur école/centre respectif :

- Les directeurs, directeurs adjoints, personnel de bureau, techniciens en organisation scolaire, conseillers d'orientation des écoles secondaires, employés des cafétérias, personnel de conciergerie, techniciens en service de garde

Sous la direction du directeur d'école, ces membres du personnel veilleront à accomplir les tâches essentielles nécessaires à la fermeture des établissements pendant deux semaines.

- **Lundi et mardi** (16 et 17 mars – de **8 h à 14 h**), les enseignants, les parents, les élèves du secondaire et les élèves du secteur des adultes pourront se rendre à l'école pour récupérer tout article essentiel (portables, pantalons de neige oubliés, etc.) laissé sur place.

REMARQUE : Les enseignants ne pourront pas rester à l'école pour travailler dans leur classe. Ils pourront uniquement passer prendre rapidement des articles essentiels.

Les parents et les élèves n'auront pas la possibilité de s'entretenir avec le personnel. Au risque de me répéter, ils ne pourront que récupérer des articles essentiels.

- Comme l'a mentionné aujourd'hui le ministre de l'Éducation, les enseignants ne donneront pas de travail aux élèves au cours des deux semaines de fermeture des écoles. Il a indiqué que lorsque les écoles rouvriront, les enseignants travailleront avec les élèves afin de rattraper le temps perdu.
- Après lundi et mardi, les employés des écoles seront invités à travailler à partir de la maison et devront demeurer disponibles, au besoin.
- Le personnel de conciergerie devra probablement être présent dans les écoles et les centres pendant les deux semaines afin de s'assurer que les entrepreneurs et les réparateurs ont accès aux bâtiments. D'autres détails suivront en début de semaine.
- À compter de lundi, et sauf indication contraire de la part de leur supérieur immédiat, tous les professionnels ci-dessous sont invités à faire du télétravail :
  - les **professionnels des Services aux élèves** qui travaillent habituellement dans les écoles (psychologues, orthophonistes, conseillers en adaptation scolaire, etc.);
  - les **professionnels du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle** qui travaillent habituellement dans les centres (conseillers, conseillers pédagogiques, etc.);
  - les **professionnels des Services éducatifs** : conseillers pédagogiques, etc.).

## **AUTRES PRÉCISIONS IMPORTANTES**

- ✓ Je tiens à rappeler aux membres du personnel de NE PAS accéder aux écoles en dehors des heures précisées lundi et mardi car le système d'alarme pourrait être armé.
- ✓ La direction pourrait à tout moment durant les heures de travail communiquer avec les employés des écoles qui sont en télétravail à la maison.
- ✓ Les directions d'école devront être disponibles en tout temps tout au long de la fermeture, et ce, par téléphone cellulaire et courriel.
- ✓ Tous les employés devront consulter régulièrement leur compte de messagerie électronique de la CSEM pendant les deux semaines de fermeture.
- ✓ Les employés du réseau de l'éducation ne sont plus autorisés à voyager à l'extérieur du Canada dans le cadre de leur travail. Ceci s'applique également durant les heures de travail au cours des deux semaines de fermeture des écoles. Les déplacements personnels à l'extérieur du pays sont également très fortement déconseillés aux membres du personnel et aux élèves.